Mairie de VAUXRENARD (Rhône)

Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8

Date de la séance : 09 décembre 2024

Présents: 7

Votants: 7 Date de la convocation : 04 décembre 2024

Présents: MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan -

POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande

Absent excusé: M. SAVOYE Marc **Secrétaire**: Mme ROCHER Rollande

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

ONF - ETAT D'ASSIETTE 2025

M. Sylvain Dory donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Auffret de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, **précise** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- * Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

	pe de	nm e	rfa ce	ée pré vie	ée pro pos	ée déci dée	commercialisation par l'ONF					commer	s	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		- Déli	on – décision de la commu	
a							Bloc sur pied	Bloc faço nné	UP	Con trat d' app ro	Autr e gré à gré	vra nce	ne	
1	AMEL	196	3	2025	2025		X							
9	IRR	97	1.5	2025	2025		Х							
7	AMEL	98	1.8	2025	2025		Х							
5_a	AMEL	29	0.5	2025	2025		Х							

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

ii Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF